COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX et ISABLE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

ANNÉE 2021



Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable 28 rue Robert Lugnier – 42 260 Saint Germain Laval Tél. 04 77 65 48 75

www.ccvalsaixisable.fr

INTRODUCTION

Le décret du 11 mai 2000, modifié par le décret du 30 décembre 2015, impose un rapport annuel du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal, assurant ainsi la transparence aux bénéfices des usagers du service public d'élimination des déchets ménagers sur le prix et la qualité du service.

En 2021, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable regroupe 12 communes et compte **5885** habitants. (Source INSEE 2021).

Conformément à ses statuts modifiés par délibération du 28 août 2008, la Communauté de Communes a la compétence collecte et traitement des déchets ménagers.

Elle a transféré sa compétence traitement au SEEDR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) depuis octobre 2000, lequel s'est substitué aux collectivités adhérentes du Roannais. (cf. rapport annuel 2021 du SEEDR en annexe 3).

I. <u>INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS</u> <u>MÉNAGERS ET ASSIMILÉS</u>

A- Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1) Population et communes desservies

COMMUNES	POPULATION municipale
Bully	403
Grézolles	251
Luré	141
Nollieux	190
Pommiers	359
St Georges de Baroille	431
St Germain Laval	1608
St Julien d'Oddes	283
St Martin la Sauveté	890
St Polgues	257
Souternon	276
Vézelin sur Loire	796
TOTAL	5885

2) Fréquence de collecte des ordures ménagères

	FREQUENCE DE COLLECTE	JOUR DE COLLECTE
St Germain Laval, Nollieux St Julien d'Oddes	<i>C</i> 1	mardi
St Martin la Sauveté, Grézolles, Luré	C1	mercredi
Amions *, Pommiers, St Georges de Baroille, St Paul de Vézelin *	C1	jeudi
St Polgues, Bully, Dancé*, Souternon	C1	vendredi

^{*}secteurs de la commune nouvelle de Vézelin sur Loire

La collecte des ordures ménagères a lieu en porte à porte. Elle est en C1 sur tout le territoire, c'est-à-dire qu'elle est effectuée une fois par semaine.

Une collecte en C2 est effectuée pour certains gros producteurs, soit à l'année soit durant la saison estivale (maison de retraite, collège et camping).

3) Tonnages de déchets non recyclables

a) Ordures ménagères résiduelles (OMR)

Depuis le 1^{er} avril 2018, la société Sécaf Chamfray assure la collecte et le transport des ordures ménagères de la CCVAI, dans le cadre d'un marché signé avec la collectivité pour une durée de 2 ans fermes, renouvelable deux fois une année.

Tonnage annuel 2021 : 1012,40 †Production par habitant : 172,03 kg

- Evolution par rapport à 2020 : +0.32%, soit 2.3 kg/habitant en plus.

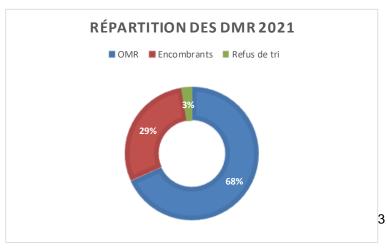
b) Collecte des encombrants (non recyclables de déchèterie)

Tonnage annuel 2021 : 434,40 tonnesProduction par habitant : 73,81 kg

- Evolution par rapport à 2021 : +7,44% soit 5,81 kg/habitant en plus.

c) Bilan des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) ou déchets non recyclables

Les DMR (ordures ménagères, encombrants de déchèterie et refus de tri des emballages) représentent presque la moitié des déchets produits sur le territoire (1483.71tonnes), soit 46% ou une production de 252,12 kg/habitant.



Evolution des tonnages de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (Ordures ménagères (OM) + encombrants de déchèterie non recyclables + refus de tri aux emballages)

Année	ОМ	Encombrants	Refus de tri	TOTAL	Indice
2010	1486,06	201	6,75	1693,81	100
2011	1363,68	202,6	8,44	1574,72	92,97
2012	1287,24	194,4	9,88	1491,52	88,06
2013	1130,66	212,74	15,03	1358,43	80,20
2014	1088,6	196,92	15,16	1300,68	76,79
2015	1041,85	236,43	14,78	1293,06	76,34
2016	1065,80	228,82	14,65	1309,27	81,32
2017	1049,10	321,45	16,20	1386,75	86,13
2018	1064,95	411,38	19,36	1495,69	88,30
2019	1021,70	430,34	18,57	1470,61	86,80
2020	1009,21	402,32	29,48	1443,01	85,17
2021	1012,40	434,40	36,91	1483,71	87,60

Le tonnage de DMR remonte à nouveau en 2021 pour les 3 flux.

La hausse est plus marquée pour les encombrants et les refus de tri aux emballages.

4) Déchèterie

Depuis le 1^{er} mai 2004, la collectivité s'est dotée d'une déchèterie située sur la zone de Pralong, à St Germain Laval.

Horaires d'ouverture (calés sur le changement d'heure officiel) :

Les horaires et jours d'ouverture sont:

- Mardi / Jeudi / Vendredi : 14h00 à 17h (18h l'été)
- Mercredi / Samedi : 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h l'été)

Depuis l'été 2019, des horaires spécifiques en cas d'alerte canicule orange ont été mis en place pour protéger le personnel. La déchèterie est alors ouverte uniquement le matin de 7h30 à 12h.

Les déchets acceptés et collectés sur le site sont :

- ✓ Cartons, Ferraille, Bois, Gravats, Plâtre, Encombrants non recyclables, Déchets végétaux
- ✓ Mobilier neuf et usager (tables, chaises, lits, matelas, canapé, sommiers....)
- ✓ Couettes, oreilles/duvets
- ✓ Déchets ménagers dangereux et toxiques (peintures, solvants, aérosols, phytosanitaires, radiographies, bidons souillés ...).
- ✓ Huile de moteur et filtres à huile
- ✓ Huile ménagère
- ✓ Piles, Batteries, Extincteurs, Cartouches de gaz vides, Cartouches d'encre
- ✓ Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- ✓ Lampes (ampoules et néons)
- ✓ Plastiques durs
- ✓ Bouchons en plastiques
- ✓ Pneus déjantés

Deux nouvelles filières de recyclage ont été mises en place en juillet 2021 : la collecte des pneus déjantés (partenariat avec Aliapur et la société Eurec Environnement), et la collecte des couettes/oreillers/duvets, traités via la filière mobilier.

Une filière contribue au réemploi et à la réutilisation : les dons pour l'association Emmaüs (livres, meubles, jouets, vaisselle, matériel de puériculture, etc.)

Depuis sa création en 2004, la déchèterie est équipée d'une plateforme de stockage et de broyage des déchets verts, dont l'objet est de favoriser la valorisation locale des déchets verts via une filière de co-compostage à la ferme et ainsi, de réduire les coûts liés au traitement.

Une fois broyés, les déchets verts sont livrés chez des agriculteurs du territoire afin d'être mélangés au fumier pour produire du compost.

Depuis mai 2012, afin de répondre à une demande croissante des agriculteurs et aussi pour garantir une meilleure qualité du broyat, la CCVAI a signé une convention avec la Communauté de Communauté du Pays d'Urfé pour l'accueil de ses déchets verts sur la plateforme de St Germain Laval.

Fréquentation 2021 de la déchèterie :

La fréquentation de la déchèterie a augmenté de 13% en 2021 par rapport à 2020 (1921 entrées en plus), mais celle-ci reste inférieure à celle de 2019 (-39%). Pour rappel, la fréquentation avait fortement baissé en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Depuis la crise sanitaire, le comportement des usagers a changé. Ils viennent moins souvent (le nombre d'entrées a diminué par rapport à 2019) mais les chargements de véhicules sont plus importants (hausse des tonnages continuelle).

Sur 16823 entrées, 98.3% sont des ménages, 1.4% des services techniques municipaux et 0.3% des professionnels.

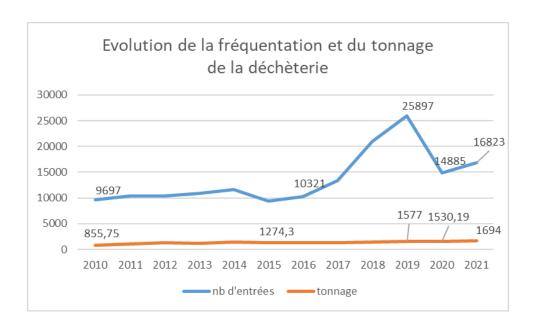
Le nombre record de visites sur une journée durant l'année 2021 s'élève à 134 visiteurs. Les jours les plus fréquentés sont les samedis et mardis après-midi.

Evolution de la fréquentation de la déchèterie depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017	2018	2019	2020*	2021
nb d'entrées	9697	10433	10358	10911	11582	9412	10321	13360	21003	25897	14885	16823
Evo en %	14,62	7,59	-0,72	5,34	6,15	-18,74	9,66	29,44	57,21	23.30	- 42.5%	12.89%

^{*}le personnel de déchèterie a changé en 2015 ce qui a pu impacté le comptage des entrées d'où la diminution de la fréquentation sur cette année-là

^{*2020 :} année de début de la crise sanitaire - la déchèterie est restée fermée pendant un mois et demi.



Tonnages des matériaux collectés en déchèterie :

DECHETS	Tonnage 2021	Tonnages 2020	Tonnages 2019
Gravats	226.85	225.20	197.05
Encombrants	434.40	402.32	430.34
Ferrailles	129.81	116.49	111.47
Carton	85.08	74.94	76.60
Bois 1	231.48	210.64	197
Plâtre	24.20	20.08	19.86
Mobilier	135.90	116.04	102.04
Plastiques durs	1.32	0.96	0.27
Déchets toxiques ²	12.85	11.97	16.06
Huile de vidange	2.52	3.51	3.60
Batteries	0.87	0	0
Piles	1.55	0.874	1.34
DEEE 3	81.23	78.51	81.63
Déchets verts broyés 4	540.37	416.60	467.04
Huile ménagère	0.76	0.96	0.65
Extincteurs	0.84	0.49	0.36
Lampes (néons/ampoules)	0.185	0.45	0.15
Pneus	9.14		

¹ Bois : dont 50.50 t de bois A non traité et 180.98 t de bois B traité

4 Déchets verts :

En 2021, 540.37 tonnes de broyats ont été expédiées chez 4 agriculteurs du territoire (en 2 campagnes). 309 tonnes de déchets verts ont été apportées par la CCPU, soit 216,22 tonnes de broyats. (40% du tonnage total broyé). Le tonnage de broyat produit sur la CCVAI s'élève donc à 324,15 tonnes. (+22.6% par rapport à 2020).

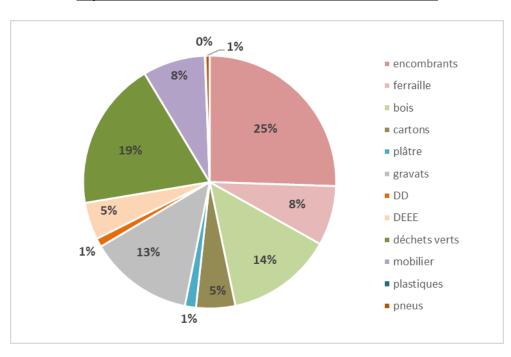
- Tonnage annuel 2021 : 1693,99 tonnes (tous matériaux confondus)
- Production par habitant : 287,85 kg (+30.50 kg/hab par rapport à 2020)

² Déchets Toxiques : solvants, acides, peintures, aérosols, phytosanitaires, chlore, radiographies, cartouches d'encre...

³ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : électroménagers tels qu'écrans, réfrigérateurs, perceuses...

On constate une augmentation du tonnage de tous les flux de déchets collectés en déchèterie par rapport à 2020 (et même 2019).

Relevons que 130 tonnes de déchets ont été détournées des encombrants et du bois pour être valorisées gratuitement via la filière mobilier et plastiques durs.



Répartition en % des matériaux collectés en déchèterie

DD: déchets dangereux: peintures, huiles de vidange, extincteurs, piles, cartouches d'encre, lampes...

DEEE: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques **Bois**: dont 78% de bois B traité et 22% de bois A non traité

5) Collecte sélective

Dans le but d'atteindre les objectifs réglementaires, la CCVAI a mis en place un service de collecte sélective en point d'apport volontaire (PAV) depuis juillet 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes a élargi les consignes de tri des emballages à tous les emballages en plastiques et en aluminium (bouteilles, flacons, barquettes, pots de yaourts...).

Une fois collectés en PAV, ces matériaux sont envoyés sur le centre de tri PAPREC TRIVALO 69 à Chassieu (69) puis recyclés.

Dans ce cadre, la CCVAI a également signé des contrats avec l'éco-organisme, CITEO, société agrée par l'Etat qui apporte des soutiens techniques et financiers aux collectivités pour la mise en place de programmes de collecte sélective et de tri :

- > un Contrat d'Actions pour la Performance, CAP Barème F sur la période 2018-2022 pour la reprise des emballages ménagers et du verre.
- Un contrat pour la reprise des papiers sur la période 2018-2022.

Les matériaux issus du tri sélectif sont collectés par des entreprises privées.

Les marchés de collecte ont été renouvelés au 1^{er} avril 2018, pour une durée de 2 ans fermes, renouvelables deux fois une année.

FLUX de déchets	PRESTATAIRES DE COLLECTE
VERRE	GUERIN LOGISTIQUE (Andrézieux Bouthéon- 42)
EMBALLAGES	BM Environnement (Ste Agathe la Boutheresse - 42)
	DUBUIS SARL (Fourneaux-42)
PAPIERS	DUBUIS SARL (Fourneaux - 42)

La société BM ENVIRONNEMENT n'ayant pas accepté la reconduction du marché au 01/04/2020 pour la collecte des emballages, une consultation a dû être relancée pour ce lot.

Depuis le 1^{er} avril 2020, c'est la société DUBUIS SARL (Fourneaux- 42) qui assure la prestation de collecte des emballages. (Marché de 2 ans fermes du 01/04/2020 au 31/03/2022).

Localisation des points d'apport volontaire et population desservie :

COMMUNES	Point d'Apport Volontaire	Nb de PAV* / Nb d'habitants
Bully	Place communale Lieu dit Clavellières (proximité D8) Le Port (a)	3/403
Grézolles	Place communale Salle de sport / Château d'Aix	2/251
Luré	Entrée du bourg Salle des fêtes	2/141
Nollieux	Sortie sud du village	1/190
Pommiers	Parking salle des fêtes Camping du Pont d'Argent	2/259
St Georges de Baroille	Parking de la salle des fêtes	1/431
St Germain Laval St Julien d'Oddes	Place sous l'église Place face au collège Place du 8 mai 1945 (poste) HLM Le Grand Vernay Hameau du Grand Vernay -NOUVEAU Déchèterie (c) Camping de la Pras (a) Salle culturelle (a) ZA des Grandes Terres (b)	9/1608
St Martin la Sauveté	Entrée du bourg Place du stade ZAC de la Conche Parking de la salle des fêtes (a)	3/890
St Polgues	Parking salle d'animation	1/257
Souternon	Près du cimetière	1/288
Vezelin sur Loire	Amions : parking du cimetière Dancé : sortie nord du village St Paul de Vézelin : route de St Jodard Camping d'Arpheuilles (a)	4/796

^(*) PAV : 1 Point d'Apport Volontaire = un conteneur pour le verre, un pour les journaux et un pour les emballages au minimum.

⁽a): $1 \le \text{emballages} \ \text{weak} = 1 \le \text{verre} \ \text{weak} = 1 \le \text{papiers} \ \text{papiers} \ \text{papiers} \ \text{weak} = 1 \le \text{papiers} \ \text{papiers} \ \text{papiers} \ \text{papiers} \ \text{papiers} \ \text{papiers} \ \text{papiers} \$

Le passage en extension de consignes de tri des emballages a contraint la Communauté de communes à installer 12 nouvelles colonnes à emballages en décembre 2019 afin d'absorber le volume supplémentaire engendré. En 2021, d'autres colonnes emballages ont été rajoutées pour doubler des conteneurs existants et éviter les débordements. Un nouveau point tri a été installé au hameau du Grand Vernay à St Germain Laval pour soulager les autres points tri du bourg qui arrivaient à saturation.

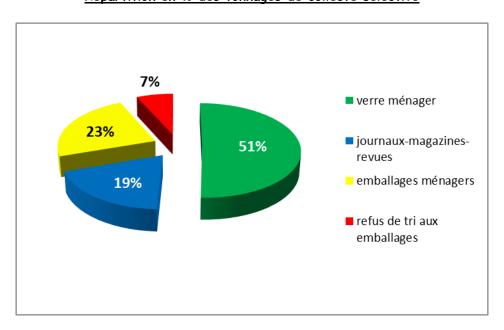
A noter qu'en 2021, une dizaine de conteneurs ont été enlevés et remplacés par des neufs, pour être réparés en interne par l'équipe technique.

Tonnages de matériaux collectés :

	TONNAGE ANNUEL	PRODUCTION PAR HABITANT	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2020	RATIO SEEDR
VERRE	276.20	46.93 kg	+6.84%	36.57 kg/hab
PAPIERS (JMR)	104.38	17.74 kg	-3.55%	20.13 kg/hab
EMBALLAGES MÉNAGERS COLLECTÉS	128.24	21.79 kg	+11.67%	24.84 kg/hab
EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLÉS	100.65	17.10 kg	+18.04%	17.35 kg/hab
REFUS DE TRI AUX EMBALLAGES	36.91	6.27 kg	+25.20%	7.06kg/hab

Les tonnages de refus de tri, c'est-à-dire les matériaux mis dans les conteneurs emballages qui ne peuvent pas être valorisés par les filières de recyclage actuelles ou qui constituent des erreurs de tri sont considérés comme des non-recyclables car ils sont incinérés. Ils représentent 29% des emballages collectés dans les conteneurs à signalétique jaune, soit une part qui augmente de 3% par rapport à 2021.

Répartition en % des tonnages de collecte sélective



Au total, 481 tonnes d'emballages, de verre et de papiers ont été recyclées durant l'année 2021, ce qui représente une hausse de 6.47% par rapport à 2021, et une production annuelle de 82 kg/habitant (+6 kg/hab).

La collecte sélective (déchets valorisés) représente 14.84 % du poids total des déchets produits et collectés sur le territoire.

6) La collecte des textiles

Depuis 2011, la collectivité a contractualisé avec le Relais Bourgogne pour la collecte et le recyclage des textiles et de la petite maroquinerie et a signé une convention avec l'éco organisme REFASHION (anciennement ECO TLC), société agréée par l'Etat qui apporte un soutien financier de 10 centimes d'euros par habitant et par an sur les actions de communication. Cette convention a été renouvelée au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Les conteneurs, implantés sur les points de tri sélectif, se répartissent comme suit :

COMMUNE	LOCALISATON DU POINT TRI	NB DE CONTENEURS
POMMIERS EN FOREZ	Parking de la salle des fêtes	1
ST GEORGES DE BAROILLE	Parking de la salle des fêtes	1
ST GERMAIN LAVAL	Entrée de la déchèterie	2
	Place face au collège	2
ST JULIEN D'ODDES	Point tri entrée du bourg	1
ST MARTIN LA SAUVETE	Place près du stade	1
ST POLGUES	Parking salle des fêtes	1
VEZELIN SUR LOIRE, secteur	Point tri route de St Jodard	1
de St Paul de Vézelin		

En 2021, 3 nouvelles bornes de collecte de textiles ont été installées sur les communes de Pommiers, St Julien d'Oddes et Vézelin sur Loire. Le territoire compte 10 bornes réparties sur 7 communes.

Le tonnage de textiles récupérés s'élève à 27.40 tonnes en 2021 (+6 † par rapport à 2020). Grâce à cette filière, 4.66 kg de textiles par habitant ont pu être ainsi recyclés et détournés des ordures ménagères ou des encombrants.

7) Actions de communication, de sensibilisation et de prévention

Afin d'encourager le geste de tri et de sensibiliser à la nécessité de recycler et de réduire à la source la production de déchets, la Communauté de Communes met en place chaque année des actions de communication.

- ✓ <u>Concernant les actions de sensibilisation conduites auprès du public scolaire</u>, la *CCVA*I, en partenariat avec l'association Madeleine Environnement a organisé 7 animations dans 4 écoles sur :
- le compostage des déchets de cantine et de jardin
- les nouvelles consignes de tri sélectif

✓ Actions de communication et de sensibilisation diverses :

- **Opération compostage**: les fournisseurs de composteurs n'ayant pas approvisionné la CCVAI dans les temps en 2021 (difficulté d'approvisionnement en bois), les opérations de compostage avec vente à tarif réduit n'ont pu avoir lieu.

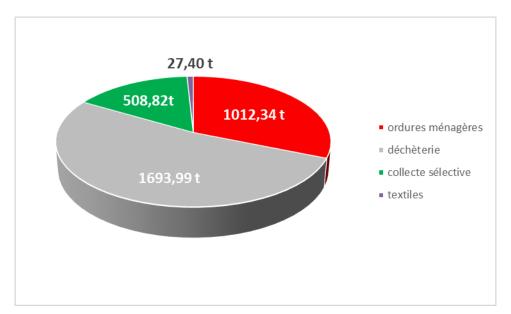
✓ Une communication régulière est accomplie auprès des usagers :

- Dans la presse locale (7 articles)
- Sur le site internet et la page Facebook
- Envoi de courriers explicatifs avec rappel des consignes auprès des personnes ayant reçu un autocollant « refus de collecte » sur leurs ordures ménagères
- Envoi de documentation sur le service aux nouveaux habitants

- Courrier explicatif (et facture pour frais de nettoyage) à destination des usagers commettant des dépôts sauvages

8) Synthèse des données techniques de collecte

Tonnages de déchets produits par mode de collecte

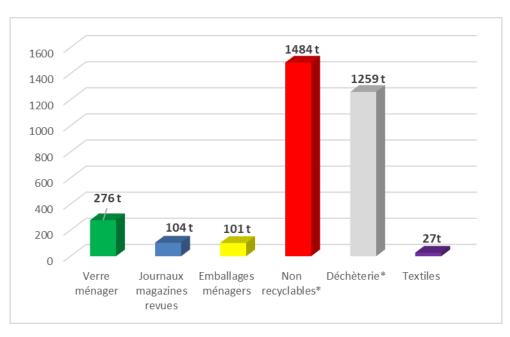


Tonnage total produit
et collecté en 2021:
3242.61 tonnes

551 kg/habitant

Soit +6.58% ou
+34.78 kg/hab par
rapport à 2020

Tonnages de déchets collectés sur la CCVAI en 2021 par mode de traitement

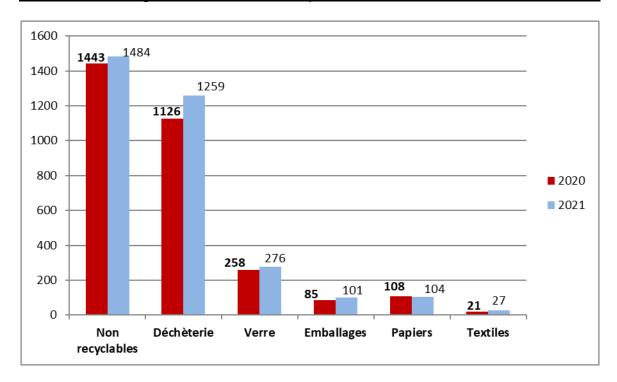


Les déchets non recyclables représentent 46% des déchets traités.

^{*} Non recyclables = DMR ou déchets enfouis : ordures ménagères + encombrants + refus de tri aux emballages

^{*}déchèterie : tous les déchets collectés en déchèterie sauf les encombrants

Evolution des tonnages de déchets collectés par mode de traitement entre 2020 et 2021



A l'exception des papiers, tous les flux de déchets traités ont augmenté entre 2020 et 2021.

B- Indicateurs relatifs au traitement

(cf. rapport annuel du SEEDR 2021 pour accéder à toutes les données relatives au traitement en annexe 3).

1) Traitement des ordures ménagères et des encombrants

Depuis septembre 2013, les ordures ménagères de la CCVAI étaient transportées sur le quai de transfert de Ste Agathe la Boutheresse (42) situé à 13km de St Germain Laval, puis acheminées à l'ISDND Borde Matin (SUEZ) de Roche La Molière (42). Les encombrants de déchèterie étaient également évacués sur le même site, via le même quai de transfert depuis le 1^{er} octobre 2015.

Depuis le 1^{er} novembre 2021, les ordures ménagères et les encombrants de déchèterie sont transportés sur le quai de transfert de Mably, puis acheminés sur le centre d'enfouissement *GAIA* à *C*usset (03). Une petite partie est également incinérée à l'UIOM de Bayet(03).

Au total, ce sont 1446,80 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants qui ont été enfouies en 2021, ce qui représente 245.85 kg/habitant et 46,46% des déchets ménagers collectés sur le territoire de la CCVAI. Ces tonnages augmentent de 2.55% par rapport à 2020 soit une hausse de 8.12kg/hab.

2) Traitement des déchets recyclables issus des points d'apport volontaire

Le gisement de **verre** est envoyé sur le site de Verallia à Andrézieux Bouthéon à 56km de la collectivité où il est refondu et recyclé.

Les **papiers** sont transférés chez DUBUIS SARL à Fourneaux (42) à 43km pour un pré tri, puis envoyés chez le repreneur papetier Norskeskoj à Golbey (88) où ils sont recyclés.

Depuis le 01/01/2020, les **emballages ménagers recyclables** sont triés au centre de tri PAPREC TRIVALO 69 à Chassieu (69) à 100km du territoire.

Suite à cette opération de tri, les différents matériaux partent en balles, dans diverses filières de recyclage, conformément aux contrats de reprise des matériaux option filières que la CCVAI a signé avec différents repreneurs au 1^{er} janvier 2018.

Acier : Arcelor Mittal

Aluminium : Régéal Affimet

Flaconnages plastiques PET clair, emballages mixte PP et films: Valorplast

Autres plastiques en extension, PET foncé, JMR et GM refus aux emballages : Paprec

Cartonnettes, cartons de déchèterie : Papeterie Saica (Revipac)

Brigues alimentaires: Lucart SAS (Revipac)

3) Traitement des déchets issus de la déchèterie

Les déchets issus de la déchèterie sont traités, recyclés ou valorisés sur différents sites désignés par le SEEDR dans le cadre de marchés de prestation de traitement. (cf. rapport annuel 2021 du SEEDR où le détail des repreneurs est fourni ou consulter le site internet-www.seedr.fr pour accéder aux modalités de traitement par matériau).

Pour certains matériaux, la CCVAI gère en direct le traitement :

- Les plastiques durs. Ils sont collectés et triés par Sécaf Chamfray à Vougy, puis expédiés chez le repreneur désigné par Valorplast.
- Pneus : collectés et triés par Eurec Environnement.
- Les DEEE: Envie 2^E les collecte et les recycle.
- Les bouchons plastiques : association des petits bouchons du Roannais
- Dons Emmaüs : collecté et revendu par Emmaüs

Pour certains déchets de déchèterie, la CCVAI a signé des contrats avec des éco organismes qui lui permettent de bénéficier de recettes sur le recyclage de ces matériaux et/ou sur la communication :

- DEEE: Eco system

Néons et ampoules : Eco SystemDéchets Toxiques : Eco DDS

- Piles : COREPILE

Mobilier : ECO MOBILIER

Pour rappel, 1693.99 tonnes de déchets ont été traitées suite à leur apport en déchèterie, ce qui représente un gisement moyen annuel de 287.85 kg/habitant. 61% des déchets de déchèterie sont recyclés et/ou valorisés (hors inertes), 6% correspondent aux déchets dangereux et 26% sont des non valorisables enfouis.

II. <u>INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS</u> MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Comme vu précédemment, l'exploitation des services de collecte et de traitement est assurée par des prestataires privés.

Cependant, la déchèterie est gérée en régie avec la présence de 3 agents de déchèterie (2 titulaires à 28h hebdomadaires et 1 en insertion à 32h hebdomadaires) depuis juillet 2018 afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de tri et à la hausse de la fréquentation.

Depuis juillet 2019, un agent de la déchèterie a été formé à l'utilisation de l'engin de tassage. Cependant, un renfort du service technique est maintenu une fois par semaine pour le tassage.

L'équipe intercommunale assure aussi les réparations et l'entretien des espaces verts du site.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCVAI a instauré la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et créé un budget annexe pour financer l'intégralité du service des déchets ménagers. En 2021, le taux de la TEOM appliqué était de 9.20%. Auparavant le financement du service déchets ménagers était assuré par le budget général.

Le montant global de la contribution des usagers à travers la TEOM pour l'année 2021 s'est élevé à 503 338 €.

Répartition de la TEOM par flux 2021

	MONTANT TEOM	RÉPARTITION
Collecte et traitement des ordures ménagères	301 147.10€ €	59.83%
Collecte et tri sélectif (verre, emballages, papiers)*	25 871.60 €	5.14%
Collecte des textiles	0,00 €	0%
Collecte et traitement des déchets de déchèterie	176 319.30€	35.03%
TOTAL	503 338 €	100%

Ce tableau représente la TEOM imputée à chaque flux selon la méthode de comptabilité analytique des coûts Comptacoût.

La communauté de communes facture également les apports en déchets professionnels à la déchèterie conformément aux tarifs établis et validés en conseil communautaire. (cf. annexe 2).

Conformément au décret du 30 décembre 2015, est présentée en annexe n°1, une analyse financière à partir des données des matrices comptacoûts réalisées sur les 3 dernières années (cf. page 23).

Montants des dépenses HT et recettes du budget du service Déchets Ménagers et Assimilés 2021

	DÉPENSES	RECETTES	RESTE À CHARGE	€/Habitant	Part en % (dépenses)
Collecte et traitement des ordures ménagères (1)	272 698.70€	3020.10€	269 678.60 €	45.82€	45.90%
Collecte et tri sélectif (verre, emballages, papiers) (2)	109 529.50€	91 039.90€	18 489.60€	3.14€	18.44%
Collecte des textiles (3)	0€	599.00€	-599.00€	-0.10€	0%
Collecte et traitement des déchets de déchèterie (4)	211 840.30€	52 126.40€	159 713,90€	27.14€	35.66%
TOTAL	594 068.40€	146 790.30€	447 283.10€	76€	100%

(1) Collecte et traitement des ordures ménagères :

Dépenses: prestation de collecte par Sécaf Chamfray (123 952€HT), prestation d'enfouissement à l'ISDND (133 695 €HT, frais de participation au SEEDR et TGAP de 37€HT/Tonne inclus), achat de bacs roulants et frais de régie (3308 €HT) + dépenses de prévention (276€).

Recettes: vente de bacs roulants et composteurs (3020€).

(2) Collecte et tri sélectif :

Dépenses : prestation de collecte du verre (12114 €HT), des emballages (48870 €HT) et des papiers (4906 €HT), amortissement achat de colonnes neuves (10529 €HT), réparation des conteneurs de tri (344 €HT), prestation de tri des emballages au centre de tri (22384 €HT, frais de participation au SEEDR inclus).

Recettes:

- recyclage des matériaux : verre (6034€), papiers (4485 €) et emballages (16458€)
- soutien des éco organismes à la collecte et au recyclage :
 - > Citéo papiers : 6181 € (soutien 2020 versé en 2021)
 - > Citéo emballages et verre : 53057€
- Subvention CITEO pour l'appel à projet d'optimisation de la collecte sélective : 4768€

(3) Collecte des textiles :

Recettes: soutien de l'éco organisme REFASHION aux actions de communication sur la filière textile

(4) Collecte et traitement des déchets de déchèterie

Dépenses:

- Prestation de mise à disposition et de collecte des bennes par Sécaf Chamfray (37840 €HT)
- Coûts de traitement des déchets : encombrants (57076 €HT), déchets verts (13709 €HT), bois (12995 €HT), déchets toxiques (5659 €HT- recette ECO DDS déduite), plâtre (1906€HT), huile de vidange (206€HT), extincteurs (1115 €HT), tri des cartons (1425€HT) frais de participation au SEEDR (9882€).
- Frais divers: entretien, carburant et réparation engin de tassage (1633€), frais de personnel (43590€);
 matériels et équipements, contrôles obligatoires (2158€), charges (eau, tél... 1084€), amortissement des travaux d'extension (16811.42€).

- Recettes:

- Recyclage/valorisation des matériaux de déchèterie : 33121€
- Soutien Eco Organismes: 11707€
- Facturation du traitement des déchets verts en provenance de la CCPU: 7131€

Le tableau de la page précédente retrace les coûts du service selon la méthode de comptabilité analytique Comptacoût (méthode recommandée par l'ADEME), c'est-à-dire que certains frais transversaux ont été imputés à chaque flux de déchets selon une clé de répartition prédéfinie. Cela concerne principalement les actions de communication et de Prévention (a), les frais de structure (b) et la participation au fonctionnement du SEEDR (c).

(a) Actions de communication et de Prévention :

Cela comprend toutes les actions visant à sensibiliser les usagers au tri des déchets mais aussi celles mises en œuvre pour inciter à la réduction à la source de la production des déchets.

Le montant global de dépenses pour ce domaine est de 1517 € en 2021 (0.25€/habitant).

Recettes déduites, la communication représente un coût nul pour les habitants en 2021.

539€ ont été affectés à des dépenses de Prévention (autocollants stop pub, animation scolaire sur le compostage).

Les autres dépenses de communication (978€) concernent des animations en classe sur le tri et l'envoi de courriers de refus de collecte aux OM.

Recettes : soutien des éco organismes : 1540€

- (b) <u>Frais de structure</u>: frais de personnel (22390€), indemnité du Vice-Président (10404€), fournitures et charges (962€)
- (c) <u>Participation au fonctionnement du SEEDR</u>: participation aux salaires des agents du SEEDR répartis sur les flux dont le traitement a été délégué à ce syndicat, c'est-à-dire les non recyclables (OM + encombrants), les emballages et les déchets de déchèterie (9982€).

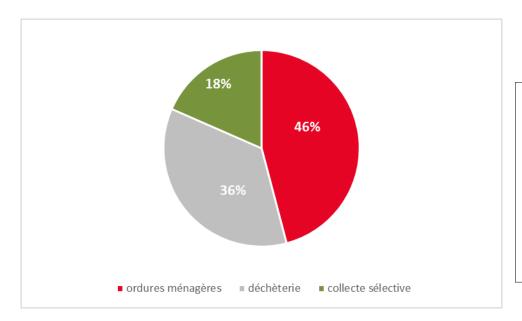
Le coût du service déchets ménagers a augmenté de 1.69€ en passant de 74.31€ à 76€/habitant entre 2020 et 2021.

Cette hausse est notamment due :

- à l'augmentation des dépenses de collecte en lien avec la hausse des tonnages à collecter (+10 000€ pour les bennes de déchèterie, +10 000€ pour les emballages, +6000€ pour les OM)
- à la hausse des coûts de traitement liée à la quantité toujours plus importante de déchets à traiter (+15000€ pour les déchets déchèterie, + 8000€ pour le tri des emballages, + 3000€ pour les OM).

Contrairement à 2020, les recettes issues du rachat des matériaux recyclés et/ou valorisés ont augmenté en 2021 (+ 30 000€) et ont permis de limiter la hausse des coûts de collecte et de traitement.

Répartition des dépenses du service déchets ménagers par flux en %



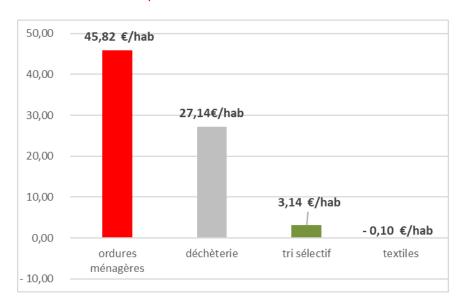
La moitié du budget Déchets Ménagers est consacré au financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Soit 45.82€/habitant ou +1.51€/habitant entre 2020 et 2021.

Le second poste de dépenses est la déchèterie, avec un coût de 27.14€/habitant.

Les coûts de déchèterie sont stables par rapport à 2020 (-0.07€/habitant).

A noter que 65.5% des coûts de traitement des déchets de déchèterie sont affectés aux dépenses d'enfouissement des encombrants non recyclables.



Coût en euros/habitant pour chaque flux de déchets

Alors que le coût du tri sélectif était nul pour l'usager jusqu'en 2018, depuis 2019, les recettes ne permettent plus de compenser la totalité des dépenses liées à la collecte et au tri du verre et des emballages.

Le coût de la collecte sélective a augmenté de 0.25€/habitant entre 2020 et 2021, et plus particulièrement celui des emballages (+0.67€/habitant) en raison de la mise en place des nouvelles consignes de tri à tous les emballages, qui a engendré des volumes supplémentaires à collecter et trier.

Le coût du tri des papiers en revanche, reste nul pour l'usager (-0.39€/habitant).

III. LES OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE (TECV du 17 août 2015) et DE LA LOI RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET A L'ECONOMIE CIRCULAIRE (AGEC du 10 février 2020)

Ces lois ont défini de nouveaux objectifs pour les collectivités territoriales :

- **réduire le tonnage de TOUS LES DÉCHETS** : les non recyclables mais aussi, ceux issus de la collecte sélective et de la déchèterie.
- développer la PREVENTION, la lutte contre le gaspillage (dont alimentaire) et promouvoir l'économie circulaire (déchets = ressources).

Les déchets qu'on ne parviendra pas à éviter devront TOUS être valorisés par réemploi, recyclage...et constituer une nouvelle ressource qui permettra d'économiser les ressources naturelles.

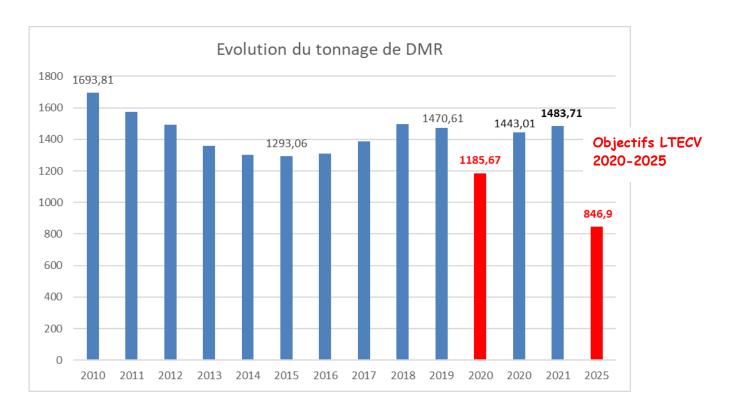
Les principaux objectifs pour la collectivité sont :

La réduction de 30% des déchets non dangereux (DMR*) mis en ISDND* d'ici 2020 et 50% d'ici 2025 (par rapport aux tonnages de 2010 - année de référence)

Tonnage 2010 (année de référence)	Tonnage 2021	Objectif -30% d'ici 2020	Tonnage en trop par rapport à l'objectif 2020	Objectif -50% d'ici 2025	Tonnage à réduire par rapport à 2021
1693.81 †	1483.71 †	1185.67 †	+298.04 †	846.90 t	-636.81†
293,48kg/hab	252.12 kg/hab	207,53 kg/hab	+44.59/hab	146,74 kg/hab	-105.38 /hab

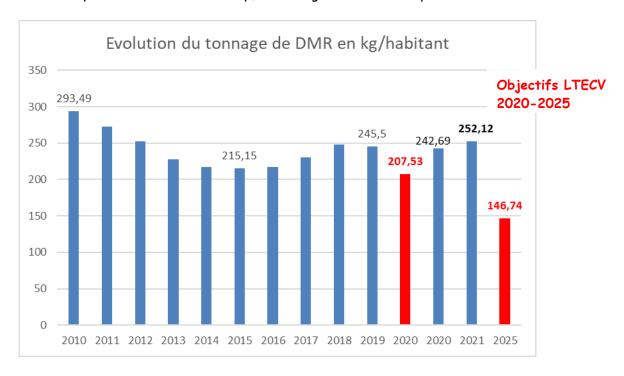
^{*}DMR: Déchets Ménagers Résiduels composés des Ordures ménagères résiduelles, encombrants non recyclables de déchèterie et refus de tri aux emballages.

^{*}ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux



Comme le montre le graphique ci-dessus et celui de la page suivante, la CCVAI n'a pas atteint l'objectif règlementaire 2020 de réduction des déchets ménagers résiduels et s'éloigne de l'objectif 2025 car <u>les tonnages de DMR continuent d'augmenter</u>.

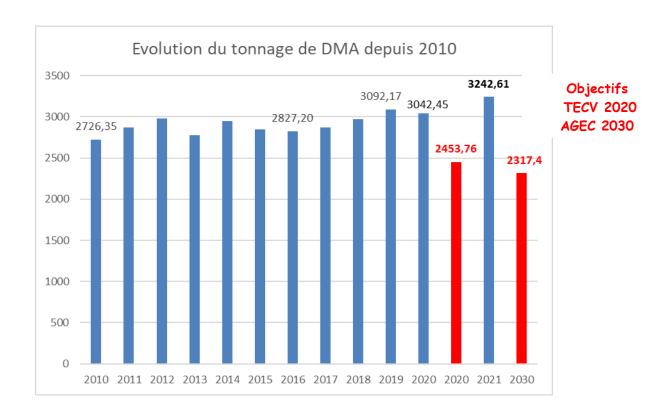
Les habitants ont produit 298 tonnes en trop, ou 44.6kg/habitant en trop.

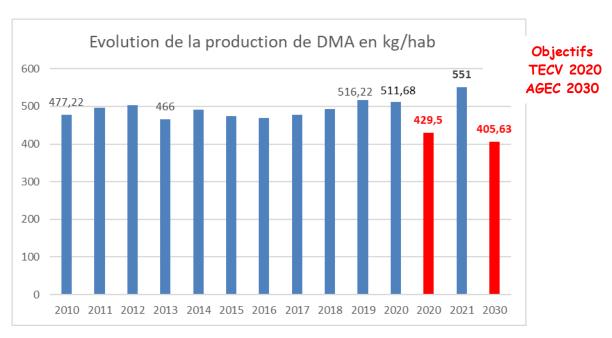


> La réduction de 15% de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2030 (tous déchets confondus)

Tonnage DMA 2010	Objectif -15% de DMA d'ici 2030	Tonnage DMA 2021	Tonnage en trop par rapport à l'objectif 2030
2726.35 t	2317.40 †	3242.61 t	+ 925.21 †
477,21 kg/hab	405.63 kg/hab	551kg/hab	+145.37kg/hab

Ce tonnage de DMA comprend tous les déchets produits dont les inertes et les déchets dangereux.





L'augmentation de la valorisation matière (notamment organique) à 55% d'ici 2020 et 65% d'ici 2025

	2016	2017	2018	2019	2020	Objectif 2020	<mark>2021</mark>	Objectif 2025
Taux de valorisation	47.51%	46.98%	43.50%	48.38%	47.40%	55%	<mark>48.48%</mark>	65%

A noter que le taux de valorisation issu de la Loi TECV ne se calcule pas de la même façon que le taux de valorisation issu du Grenelle. Les D3E ne sont plus comptés dans les valorisés.

➤ Le tri à la source des déchets organiques de tous les producteurs d'ici 2025 (ménages compris) – avancé au 31/12/2023 par la loi AGEC :

Fin 2021, la CCVAI a lancé une étude préalable au tri à la source des biodéchets afin de déterminer les solutions les mieux adaptées au territoire (compostage, collecte...). Le rendu final de l'étude avec choix du scénario et plan d'actions et de financement détaillé est attendu pour l'été 2022.

- L'extension des consignes de tri des emballages aux pots, barquettes et films d'ici 2022

 L'extension à tous les emballages en plastiques est effective sur le territoire depuis le 1^{er} janvier

 2020. Cela a nécessité l'installation de 12 conteneurs à emballages supplémentaires, la refonte totale de la signalétique des PAV et une communication spécifique (lettre du tri, mémo tri...).

 En 2021, la CCVAI a racheté des colonnes neuves et réparé et remplacé une douzaine de colonnes.
- Le réemploi et la réutilisation devront atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des DMA en 2030 :

La CCVAI dispose d'un espace de stockage des dons pour Emmaüs depuis 2009, mais les déchets destinés au réemploi n'ont jamais été pesés.

- > La valorisation matière de 70% des déchets du bâtiment et travaux publics
- La mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire

La CCVAI n'avait pas atteint les objectifs réglementaires 2020 de réduction du tonnage global de déchets produits sur le territoire (DMA) et de réduction du tonnage de non-recyclables (DMR), ni celui de la hausse du taux de valorisation, et à ce jour, elle n'atteint pas non plus les nouveaux objectifs fixés par la Loi AGEC.

Au lieu de réduire ses déchets, chaque habitant continue d'augmenter sa production de déchets : +15% entre 2010 et 2021.

Les déchets non recyclables ont à nouveau augmenté, notamment les encombrants de déchèterie (+7%).

Les recettes, le rachat des matériaux notamment, se sont à nouveau accrues en 2021 mais ne couvrent malheureusement pas la totalité des dépenses de collecte et traitement.

Afin d'atteindre les nouveaux objectifs fixés par la Loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020, la CCVAI doit réfléchir :

- ⇒ à un programme de PREVENTION et de communication pour réduire la production de déchets à la source et donc le tonnage global produit.
- ⇒ à développer des projets et des solutions techniques adaptés pour augmenter son taux de valorisation et le réemploi tout en maitrisant les coûts du service dont la hausse sera inéluctable en raison de l'explosion de la TGAP* appliqué sur chaque tonne de déchets non recyclables enfouis.

*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (37€HT/tonne en 2021, 45€HT/tonne en 2022, 65€HT/tonne en 2025...)

Le 7 juillet 2022, Le Président, Georges BERNAT

ANNEXE 1 : BILAN FINANCIER

Sur la base des données des matrices comptacoût. Conformément au décret du 30 décembre 2015.

Coût par flux de déchets en €HT - année 2021

	Tous flux	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Papiers	Textiles	Déchèterie
coût complet (1)							
нт	594 068,40 €	272 698,70 €	17 852,10 €	81 700,60 €	9 976,80 €	0,00€	211 840,30 €
coût aidé (2) HT	447 283,10 €	269 678,60 €	9 212,80 €	11 578,00 €	-301,20€	-599,00€	159 713,90 €

- (1) totalité des dépenses effectuées sur l'année sans recettes ni soutiens financiers des éco organismes
- (2) coût résiduel à charge de la collectivité après déduction des recettes issues de la vente des matériaux et des soutiens financiers des éco organismes

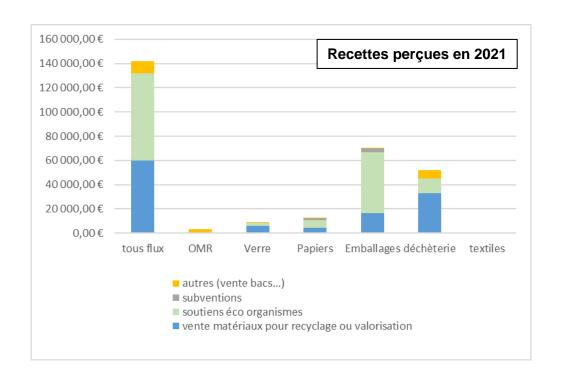
Dépenses en €HT par étape technique (tous flux de déchets) - Détail du coût complet

	tous flux	en %
Charge de structure (1)	34 227,00 €	5,8
Collecte et transport (2)	304 290,20 €	51,2
Tri, traitement (3)	254 034,10 €	42,8
Communication, prévention (4)	1 517,10 €	0,3
TOTAL	594 068,40 €	100

- (1) Frais de personnel, charges diverses et fourniture du service administratif
- (2) Selon la méthode comptacoût, tous les frais de personnel de déchèterie et les charges sont intégrées dans les dépenses de collecte, auxquels s'ajoutent l'acquisition et l'entretien de matériel et équipements, les contrôles obligatoires, la collecte des bennes...
- (3) Prestation de tri, valorisation/recyclage, enfouissement, et participation au SEEDR
- (4) Animations dans les écoles, achat de composteurs

Recettes perçues en Euros sur l'année 2021 pour chaque flux de déchets

	tous flux	OMR	Verre	Papiers	Emballages	déchèterie	textiles
vente matériaux pour							
recyclage ou							
valorisation	60 098,60 €	0€	6 033,70 €	4 485,40 €	16 458,10 €	33 121,30 €	0€
soutiens éco							
organismes	71 534,30 €	0,00€	2 583,40 €	6 181,08 €	50 463,80 €	11 707,00 €	599,00€
subventions	0,00€	0,00€	0,00€	1 589,30 €	3 178,50 €	0,00€	0€
autres (vente bacs)	10 384,80 €	3 020,10 €	22,20€	22,20€	22,20€	7 298,00 €	0€
TOTAL	142 017,70 €	3 020,10 €	8 639,30 €	12 277,98 €	70 122,60 €	52 126,30 €	599,00€

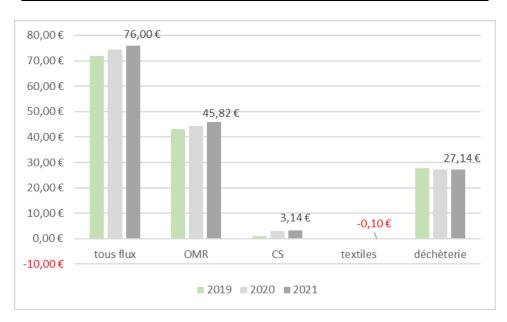


Evolution du coût aidé en €HT sur les 3 dernières années par flux de déchets

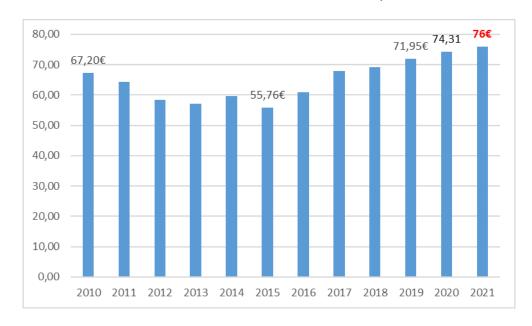
	tous flux	ОМ	CS	textiles	déchèterie	en %
2019	430 999,30 €	258 910,20 €	6 181,10 €	-602,40 €	166 510,40 €	
2020	441 818,50 €	258 910,20 €	17 173,80 €	-603,90 €	161 795,80 €	2,51
2021	447 283,10 €	269 678,60 €	18 489,60 €	-599,00€	159 713,90 €	1,24

OM = ordures ménagères / CS = collecte sélective (verre, emballages et papiers)
Coût aidé = coût résiduel à charge par flux, recettes et soutiens financiers des éco organismes déduits

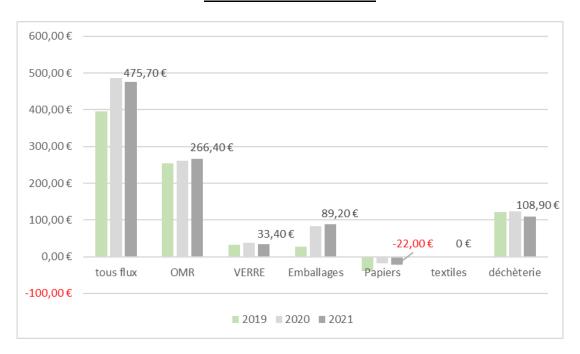
Evolution du coût aidé HT en €uros/habitant sur les 3 dernières années



Evolution du coût aidé en Euros/habitant depuis 2010



Evolution du coût aidé HT en €uros/tonne de déchets collectée et traitée par flux sur les 3 dernières années



ANNEXE 2 : TARIFS D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIE DEPUIS LE 01/01/2011

NATURE DU DECHET	TARIFS
	Gratuit dans la limite d'1 m3
Ferraille	par jour
	Au-delà, 4,00€/m3
Encombrants	Payant dès le 1 ^{er} m3 :
Cheombrants	13,00€/m3
	Gratuit dans la limite d'1 m3
Cartons	par jour
	Au-delà, 4,50€/m3
Gravats	Payant dès le 1 ^{er} m3 :
Gravats	9,00€/m3
Bois	Payant dès le 1 ^{er} m3 :
DOIS	10,00€/m3
Déalacta vanta	Payant dès le 1 ^{er} m3 :
Déchets verts	5,30€/m3 et limité à 4m3/jour
	Payant dès le 1 ^{er} apport
Déchets toxiques	dans une limite de 20kg /mois
	2,00€/kg
	Payant dès la 1 ^{ère} tonne :
Plâtre	88,80€/tonne

ANNEXE 3 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du SEEDR 2021 (volet traitement, tri et valorisation).